

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<b><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></b>  <b>Conseil Communautaire, Séance du : 08 décembre 2022</b>	L'an Deux Mille vingt-deux, le 08 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 02 décembre 2022, s'est réuni en séance publique ordinaire A l'amphithéâtre du Pôle Développement Territorial sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
---	---

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, BABIEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUEE Yann, BILLOUX Bruno, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LE CORRE José, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Mesdames LARIVIÈRE Yvette, VIGNEAU Céline,  
Monsieur ALBASI Maxime.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Madame LAFON Nadine représentée par Monsieur LAFON Joël,  
Monsieur BOUQUET Thierry représenté par Monsieur REY Michel.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur ARONDEL Jean-Pierre procuration à Monsieur CAMINADE Didier,  
Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame TORO Viviane,  
Madame BREL Chantal procuration à Madame STRACK Josiane,  
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Monsieur MOULY Jean-Pierre,  
Madame GIRAUD Béatrice procuration à Monsieur GUÉRIN Gilbert,  
Madame LAFOZ Michèle procuration à Monsieur LABROUE Cédric,  
Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,  
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame VIDAL Aline,  
Monsieur SÉGALA Jean-François procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,  
Monsieur SCHMITZ Jean-Marc procuration à Monsieur JURQUET Bernard,  
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier.

Secrétaire de Séance : Madame GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 36 Pouvoir(s) : 11 Votants : 47
---	---

**N°2022E-101-FIN : RAPPORT QUINQUENNAL SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2017-2021**

Madame Marie COSTES, Vice-présidente en charge des Finances et du Budget, indique que la Loi de Finances pour 2017 a introduit une nouvelle obligation pour les Établissements Publics de Coopération

Intercommunale consistant en la publication d'un rapport tous les cinq ans sur l'évolution du montant des attributions de compensation.

Cette disposition est codifiée à l'article 1609 nonies C, 2° du V du Code Général des Impôts : *Tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C, 2° du V ;

Vu le rapport de la CLECT en date du 07 septembre 2017 ;

Vu le rapport de la CLECT en date du 24 janvier 2019 ;

Vu le rapport de la CLECT en date du 12 novembre 2019 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot ;

Considérant qu'il doit être pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

Considérant que ce rapport doit être obligatoirement transmis aux communes membres de Fumel Vallée du Lot ;

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire**

**1°) - Prend acte qu'un débat a eu lieu suite à la présentation du rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation pour la période 2017-2021 ;**

**2°) - Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente en charge des Finances et du Budget de transmettre ce rapport aux communes membres de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 08 décembre 2022



Le Président,

**Didier CAMINADE**

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

**Certifié exécutoire le : 14 décembre 2022**

**Reçu en Préfecture le :**

**Publié ou Notifié le : 14 décembre 2022**

-----